



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mardi 25 octobre 2022

Lutte contre la pêche illégale : Opérations « coup de poing »

Sous l'autorité du préfet de la région Guyane, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer (AEM), les services de l'État en Guyane ont mené une action renforcée en matière de lutte contre la pêche illégale étrangère.

Du 9 au 21 octobre 2022, **plusieurs opérations « coup de poing »** menées dans l'ensemble de la zone par les moyens des Forces Armées en Guyane (FAG) ont permis le **déroutement et la destruction de trois tapouilles brésiliennes**, ainsi qu'un déroutement sans destruction d'un navire vénézuélien non licencié. Les capitaines des trois tapouilles brésiliennes ont été placés en garde-à-vue.



Par ailleurs, **huit autres tapouilles en pu être contrôlées en action de pêche illégale**. S'agissant de leur premier contrôle pour ce type d'infraction, elles ont fait l'objet d'un traitement administratif (saisies de la cargaison et des appareils de pêche, sans déroutement). Au total, durant cette période, **50 tonnes de poissons, 400 kg de vessies natatoires et 57km de filets ont été appréhendés**.

Ces actions, qui ont permis d'intercepter plusieurs embarcations étrangères de pêche illégale, de jour comme de nuit, de la frontière surinamaïse à la frontière brésilienne, s'inscrivent dans une stratégie des services de l'État visant à lutter le plus fermement contre la pêche illégale étrangère, véritable fléau frappant la zone maritime de Guyane.

Outre l'impact logistique de la destruction des navires de pêche, les différentes saisies réalisées durant cette période représentent un **important préjudice financier pour les pêcheurs illégaux, évalué à plus de 400 000 euros**.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr